Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'HÉRAULT

PREFECTURE DE L'HERAULT
Direction des Relations avec
Les Collectivités Locales
Bureau de l'Environnement

Installations classées pour la protection de l'environnement

EXTRAIT DE L'ARRETE PREFECTORAL N° 2014-I-1998 DU 8 DÉCEMBRE 2014

Vu le code de l'environnement et notamment son titre 1er du livre V

Vu le récépissé de déclaration n°99-103 du 3 juin 1999 s'agissant des équipements de réfrigération (2920) et de l'emploi et stockage d'ammoniac (1136) antérieurement délivrés à LE FOURNIL BITERROIS pour l'établissement qu'il exploite sur le territoire de la commune de COLOMBIERS.

Vu la demande présentée le 3 avril 2013, complétée le 29 novembre 2013 par LE FOURNIL BITERROIS dont le siège social est situé GROUPE NEUHAUSER/BCS, ZAC du Roubian, 13153 TARASCON Cedex, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de de boulangerie industrielle d'une capacité maximale de 40t/j sur le territoire de la commune de COLOMBIERS (34440), ZAE de Viargues, RN113.

Vu le dossier déposé à l'appui de sa demande.

Vu la décision N°E14000001/34 en date du 17 janvier 2014 du président du tribunal administratif de MONTPELLIER, portant désignation du commissaire-enquêteur.

Vu l'arrêté préfectoral n°2014-I-307 en date du 25 février 2014 ordonnant l'organisation d'une enquête publique pour une durée d'un mois du 24 mars 2014 au 25 avril 2014 inclus sur le territoire des communes de COLOMBIERS, BEZIERS et LESPIGNAN.

Vu le registre d'enquête et l'avis du commissaire enquêteur

Vu l'accomplissement des formalités de publication sur le site internet de la préfecture

Vu les avis émis par les conseils municipaux des communes de COLOMBIERS et LESPIGNAN et l'avis du maire de BEZIERS

Vu les avis exprimés par les différents services et organismes consultés

Vu le rapport n°2014-238 et les propositions en date du 2 octobre 2014 de l'inspection des installations classées

Vu l'avis en date du 30 octobre 2014 du CODERST au cours duquel le demandeur a été entendu

Vu le projet d'arrêté porté le 30 octobre 2014 à la connaissance du demandeur

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article L. 512-1 du code de l'environnement, l'autorisation ne peut être accordée que si les dangers ou inconvénients de l'installation peuvent être prévenus par des mesures que spécifie l'arrêté préfectoral ;

CONSIDÉRANT que les mesures imposées à l'exploitant, sont de nature à prévenir les nuisances et les risques présentés par les installations ;

CONSIDERANT que les conditions d'aménagement et d'exploitation, les modalités d'implantation, prévues dans le dossier de demande d'autorisation, permettent de limiter les inconvénients et dangers ;

CONSIDERANT que les conditions légales de délivrance de l'autorisation sont réunies,

La société Le Fournil Biterrois dont le siège social est situé à GROUPE NEUHAUSER/BCS, ZAC du Roubian, 13153 TARASCON Cedex, est autorisée, sous réserve du respect des prescriptions annexées au présent arrêté, à exploiter sur le territoire de la commune de COLOMBIERS (34440), à ZAE de Viargues, RN113, une boulangerie industrielle.

LISTE DES ARTICLES

TITRE 1- PORTÉE DE L'AUTORISATION ET CONDITIONS GÉNÉRALES....3

CHAPITRE 1.1BÉNÉFICIAIRE ET PORTÉE DE L'AUTORISATION....3
CHAPITRE 1.2NATURE DES INSTALLATIONS....3
CHAPITRE 1.3CONFORMITÉ AU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION....4
CHAPITRE 1.4DURÉE DE L'AUTORISATION....4
CHAPITRE 1.5MODIFICATIONS ET CESSATION D'ACTIVITÉ....5
CHAPITRE 1.6RESPECT DES AUTRES LÉGISLATIONS ET RÉGLEMENTATIONS....5

TITRE 2– GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT....6

CHAPITRE 2.1EXPLOITATION DES INSTALLATIONS....6
CHAPITRE 2.2RÉSERVES DE PRODUITS OU MATIÈRES CONSOMMABLES....6
CHAPITRE 2.3INTÉGRATION DANS LE PAYSAGE....6
CHAPITRE 2.4DANGER OU NUISANCE NON PRÉVENU....6
CHAPITRE 2.5INCIDENTS OU ACCIDENTS....7
CHAPITRE 2.6RÉCAPITULATIF DES DOCUMENTS TENUS À LA DISPOSITION DE L'INSPECTION....7

TITRE 3- PRÉVENTION DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE....8

TITRE 4PROTECTION DES RESSOURCES EN EAUX ET DES MILIEUX AQUATIQUES....9

CHAPITRE 4.1PRÉLÈVEMENTS ET CONSOMMATIONS D'EAU....9
CHAPITRE 4.2COLLECTE DES EFFLUENTS LIQUIDES....9
CHAPITRE 4.3TYPES D'EFFLUENTS, LEURS OUVRAGES D'ÉPURATION ET LEURS CARACTÉRISTIQUES DE REJET AU MILIEU. .10

TITRE 5- DÉCHETS....13

TITRE 6 PRÉVENTION DES NUISANCES SONORES ET DES VIBRATIONS....15

CHAPITRE 6.1DISPOSITIONS GÉNÉRALES....15
CHAPITRE 6.2NIVEAUX ACOUSTIQUES....15
CHAPITRE 6.3VIBRATIONS....15

TITRE 7- PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS....16

CHAPITRE 7.1GENERALITES....16
CHAPITRE 7.2DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES....16
CHAPITRE 7.3DISPOSITIF DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS....19
CHAPITRE 7.4DISPOSITIF DE RÉTENTION DES POLLUTIONS ACCIDENTELLES....20
CHAPITRE 7.5DISPOSITIONS D'EXPLOITATION....21
CHAPITRE 7.6RISQUES NATURELS....22

TITRE 8- CONDITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES INSTALLATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT....24

TITRE 9- SURVEILLANCE DES ÉMISSIONS ET DE LEURS EFFETS....25

CHAPITRE 9.1PROGRAMME D'AUTO SURVEILLANCE....25
CHAPITRE 9.2MODALITÉS D'EXERCICE ET CONTENU DE L'AUTO SURVEILLANCE....25
CHAPITRE 9.3SUIVI, INTERPRÉTATION ET DIFFUSION DES RÉSULTATS....25

TITRE 10- DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS-PUBLICITE-EXECUTION....26

En vue de l'information des tiers, une copie de l'arrêté préfectoral peut être consultée à la Mairie de COLOMBIERS